



Mai 2012

## Regroupement des organismes nationaux de loisir et de sport du Québec.

La Capitale – Contrat # 1962

### TANDEM - Services de soutien : Pour qui ? Pourquoi ? Comment ?

Soucieux de vous aider à traverser une période difficile, votre employeur vous offre l'occasion d'utiliser le service d'aide aux employés de Tandem. Ainsi, vous et les membres de votre famille immédiate pouvez obtenir du soutien pour la résolution de problèmes personnels et professionnels.

Le service est disponible en tout temps par des interventions entièrement confidentielles, soit par téléphone, dans le confort de votre foyer, en personne ou en combinaison de ces deux options. Nos professionnels hautement qualifiés répondent à nos normes élevées de qualité et sont disponibles dans toutes les régions du Québec et du Canada.

#### *Les raisons pour consulter avec TANDEM :*

**DIFFICULTÉS LIÉES AU TRAVAIL**  
**DIFFICULTÉS PERSONNELLES**  
**DIFFICULTÉS FAMILIALES**  
**PROBLÈMES DE DÉPENDANCE**

#### *DURÉE DU SERVICE*

TANDEM est inclus automatiquement et sans frais dans votre régime d'assurances collectives et vous est offert jusqu'à un maximum de douze (12) heures de consultation par famille par année contractuelle. Son utilisation n'aura aucun impact sur la tarification future du régime d'assurances collectives.

#### *SERVICE CONFIDENTIEL*

La confidentialité totale est l'une des bases primordiales du service TANDEM. Tous les intervenants professionnels sont membres d'une corporation professionnelle et sont liés au code d'éthique de leur profession. Vous pourrez ainsi consulter les professionnels\* suivants, selon vos besoins :

- ✓ Psychologue
- ✓ Travailleur social
- ✓ Conseiller en orientation

*\* Veuillez noter que, dans certaines circonstances et selon les besoins particuliers rattachés à certaines situations, vous pourriez avoir accès à d'autres professionnels de la santé que ceux mentionnés ici.*

#### *ACCESSIBILITÉ DU SERVICE*

Vous pouvez accéder au service, 24 heures par jour, 7 jours par semaine. Au moment de votre appel, un spécialiste identifiera avec vous la nature de vos difficultés et, selon vos besoins, vous réfèrera à un intervenant professionnel qui vous contactera afin de prendre un rendez-vous à votre convenance.

Lors de l'appel initial, un numéro d'identité vous est attribué. Ce numéro protège votre identité ; aucune information vous concernant ne sera divulguée. Ainsi, il est impossible pour votre employeur d'identifier les utilisateurs du programme. En fait, légalement, aucune information ne peut être transmise à votre employeur sans votre consentement écrit.

Pour de l'aide, il suffit de téléphoner au numéro suivant :  
**1 855 874-8558**

[www.lacapitale.com/tandem](http://www.lacapitale.com/tandem)